

Mr et Mme HERBERT Hilaire
Retournay
79600 MARNES

Marnes le 14/11/2020

Objet : Mât Sté ENERTRAG

Monsieur Olivier FOUILLET
Maire d' AIRVAULT

Vous avez été sollicité par la Sté ENERTRAG pour la construction d'un **mât de mesure** de 125m de haut sur la commune de Borcq sur Airvault.

Vous avez **signé**, sans réserves, le **permis de construire** déposé à votre Mairie à Airvault.

Nous vous avons alors contacté pour connaître les raisons qui vous ont amené à accorder ce permis et vous avons posé les **3 questions** qui s'imposaient à vous, en tant que Maire décisionnaire :

1)-Pourquoi la Sté ENERTRAG a-t-elle choisi l'**implantation du mât à Borcq sur Airvault** et **non sur la commune de Marnes** au centre de la zone d'implantation potentielle des éoliennes? Et pourquoi ne pas vous être étonné de ce **choix pour le moins suspect**?

2)-Une étude de **rpGLOBAL** pour un autre projet éolien à l'Est de Marnes (antérieur à celui d'ENERTRAG à l'Ouest) a reçu un **avis négatif** de la direction régionale de l'environnement, **confirmé par le Préfet** qui a refusé la construction du mât de mesure sur la **commune de Marnes**. Compte tenu du refus du Préfet pour ce 1er projet, pourquoi avez-vous signé le second projet ? **N'est-ce pas contredire la position du Préfet** dont vous dépendez, car vous ne pouviez ignorer les raisons de sa décision?

3)-Dans tous les cas, au moindre doute, vous pouviez **contacter la communauté de communes du Thouarsais dont dépend Marnes**, pour **vérifier** si, au niveau du **PLUI**, la **construction d'éoliennes était possible ou non sur notre commune**. Vous auriez alors immédiatement compris que cette demande de permis de construire était irrecevable.

La **décision** de la com com du Thouarsais qui **interdit** toute construction d'éoliennes sur **notre commune dans le PLUI**, ne pouvait être différente. Le village de Marnes, est situé en bordure de la vallée de la Dive, en zone **Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale)**.

De plus, Marnes avec son église du 12ème siècle et le Manoir de Retournay, fait face à l'Abbaye de St Jouin de Marnes et à la Tour de Moncontour qui dominent la vallée. **Ces 4 sites sont inscrits aux Monuments Historiques** et se situent dans un **cercle de 2 kilomètres de rayon !**. Comment la Sté ENERTRAG peut-elle envisager la **construction d'éoliennes de 200mètres de hauteur à l'intérieur de ce cercle** ?

Nous voudrions vous rappeler les paroles de **Mme Elisabeth BORNE**, en Mars dernier, Ministre de la transition énergétique qui devant le Sénat a dénoncé le développement anarchique du secteur éolien « Il y a des emplacements de parcs éoliens en **co-visibilité avec des monuments historiques**, je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une **saturation visuelle**, voir une situation d'**encerclement** autour de certains bourgs qui est **absolument insupportable** »

Notre **déception est profonde**, car nous savons tous qu'en dehors de la contestation, **nos institutions** sont les seuls véritables **remparts aux dérives de sociétés qui, comme ENERTRAG**, bafouent les règles élémentaires dictées par les PLUI locaux et les consignes des responsables politiques concernés. Nous constatons ici, qu'à votre niveau, le travail **de filtre n'a pas été fait**.

Depuis la construction du mât, la Sté ENERTRAG prospecte les propriétaires terriens. Nous avons malencontreusement été contactés jeudi dernier pour une demande de rendez-vous, concernant 4 de nos terrains (2 d'entre eux se situent à **moins d'1 km de l'église de Marnes !**).

A ce stade, il nous paraît important de vérifier auprès de la **communauté de communes du Thouarsais** si Mr le **Préfet** est bien au courant de cette situation.

Nous espérons que ce courrier vous permettra de prendre la mesure du problème créé .

Veuillez agréer ,Mr Fouillet, nos profonds regrets.